

si on admettoit des retours contre des Commissionnaires, sous de simples soupçons, quel désordre n'en arriveroit-il pas dans le commerce? En un mot, un Commettant est le maître de donner sa confiance à un Commissionnaire ou de la lui refuser. Que s'il la mérite, il doit en suivre la foi. Fait & délibéré à Paris, le vingt-neuf Août mil sept soixante-trois. LE CHANTEUX, BOUFFÉ & DANGIRARD, LOUIS JULIEN, PAUL VERON, Veuve TASSIN & fils, JEAN COTTIN l'aîné & fils, OCTAVE GIAMBONNE, BANQUET & MALLET, ANDRIETTE & FERINO, LULLIN freres & RILLIET, KORNMANN & Compagnie, THELUSSON, NECKER, RAQUENEAU DE LA CHAINAYE.